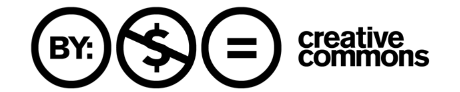


École pratique des hautes études, Section des sciences religieuses

Conférence de M. Kristofer M. Schipper

Kristofer M. Schipper



Conférence de M. Kristofer M. SCHIPPER

RECHERCHES SUR L'HISTOIRE DES MAITRES CELESTES

Le mouvement des Maîtres Célestes, au IIe siècle de notre ère, a donné naissance à la première église taoïste. Cette église contribua, d'une façon décisive, à l'organisation liturgique de ce qui est convenu d'appeler la religion populaire de la Chine. Or, jusqu'ici, l'histoire du mouvement et de l'église n'a été abordée qu'à ses débuts, et seulement d'après les sources « officielles » (c'est-à-dire les histoires dynastiques). Parmi les rares exceptions à cette règle, citons le travail de Tch'en Kouofou : *Nan-pei-tchao T'ien-che-tao k'ao tch'ang-p'ien* (Etude sur la religion des Maîtres Célestes à l'époque des Six Dynasties, dans *Tao-kiao yuan-lieou k'ao* Pékin, 1963). Mais cette étude se borne à présenter certains matériaux tirés du Canon taoïste.

Notre but est d'aller plus loin, et d'étudier systématiquement, à partir de toutes les sources accessibles, l'histoire des Maîtres Célestes et de leur église. Ce vaste sujet nous occupera pendant plusieurs années, et pour le moment, nous en sommes aux préliminaires.

Nous avons tenu à reprendre la question depuis le début, en traduisant intégralement la section du San-kouo-tche (*Wei-tche,* ch. 8), consacrée à Tchang Lou, troisième Maître Céleste, qui fut sans doute le véritable fondateur de l'église. Malgré d'énormes lacunes — il n'y a rien sur la doctrine du mouvement — certains traits caractéristiques du taoïsme communautaire se trouvent déjà mis en relief : 1° communauté dont les chefs, choisis parmi les fidèles, appartiennent aux deux sexes ; 2° répartition régionale du mouvement par diocèses autonomes, et 3° rituel dans lequel la confession des péchés et la destruction sacramentelle de messages écrits tiennent une place prépondérante.

Quant aux textes taoïstes proprement dits, en rapport avec le mouvement à ses débuts, et qui nous sont parvenus, leur nombre

est évidemment très restreint. Nous avons pu en identifier une dizaine, le plus long et le plus important étant le *Tcheng-yi fa-wen kiao-k'o kie-king* (TT 563). A côté de ces sources proches des origines, un certain nombre de livres de la fin de l'époque des Six Dynasties, bien qu'ils accusent parfois des influences provenant d'écoles postérieures, apportent néanmoins des renseignements sur l'église mère. Un de ces livres est le *Sant-t'ien nei-kiai-king* (TT 876), de l'époque des Leang (502-556). Nous l'avons traduit en entier, en guise d'introduction à l'histoire des Maîtres Célestes telle qu'elle était conçue par les taoïstes eux-mêmes.

Le *San-t'ien nei-kiai-king.* Cette initiation à la doctrine des « Trois Cieux » commence, comme il est habituel pour ce genre d'ouvrage, par un aperçu cosmologique. Sa doctrine présente une certaine originalité, qui réside dans le rôle assigné à l'homme : sans lui, dit le texte, l'univers n'aurait pas d'âme, le Ciel et la Terre n'auraient pas leurs places respectives. En conséquence, toutes les calamités naturelles sont le résultat des fautes commises par les hommes. Parmi ces fautes, on souligne d'emblée celle qui consiste à marier des personnes de races différentes. Ces unions entraînent des mélanges de souffles distincts, particulièrement néfastes pour l'équilibre cosmique. C'est comme si l'on disait : « l'homme ne doit pas unir ce que le Tao a séparé ». De ces mélanges abusifs résulte la ruine des religions anciennes, dont les doctrines furent conçues par le Tao en fonction des données géologiques propres à chaque région de la terre, et en conséquence à chaque peuple. Les maux engendrés par cette déchéance ont été combattus par des cultes inappropriés : sacrifices sanglants, cultes extatiques (encore une forme de promiscuité répréhensible), donc par toutes sortes de pratiques dont l'inutilité, dit le texte, est comparable à celle de « se gratter les pieds quand la tête vous démange ». C'est afin de rétablir l'ordre dans la société humaine et par conséquent, dans l'univers, que le Tao révéla une nouvelle doctrine, celle des « Trois Cieux ». Chaque Ciel correspond à un Souffle : l'Obscur, l'Originel et le Primordial. Ces trois Souffles, qui correspondent également à trois éléments : l'Air, la Terre et l'Eau, inspirèrent trois doctrines : 1° la grande doctrine de la Non-Action pour les Chinois ; 2° le bouddhisme pour les barbares de l'Ouest, et 3° la doctrine de l'Alliance Pure pour les barbares du Sud.

La révélation de ces doctrines est liée à la théophanie de Lao-tseu, dieu cosmique. La théogenèse est décrite comme s'étant accomplie par cycles successifs. Dans un premier temps,

le Tao produisit spontanément un être appelé Tao-te tchang-jen Le corps de celui-ci se diversifia en trois Souffles (voir ci-dessus), puis, se transformant à nouveau, ces Souffles constituèrent le corps de la première Mère : Hiuan-miao yu-niu. Elle donna naissance au premier Lao-tseu. De ce dernier sont issus les peuples, avec leurs religions distinctes. Dans ce deuxième cycle, le monde est soumis au « Régime des Six Cieux » (Lieou-t'ien-tche), expression dont le sens exact continue à nous échapper. Pendant cette période, Lao-tseu renaît à toutes les époques comme Maître des Rois. Par ailleurs, le texte place ici les neuf transformations cosmiques (et alchimiques) de Lao-tseu, que l'on retrouve aussi par ailleurs (cf. A. Seidel, *La divinisation de Lao-tseu sous les Han* Paris, 1957). A la fin de cette période, la mère Li donne naissance à nouveau à Lao-tseu. Il s'agit, bien entendu, du Lao-tseu « historique », dont la légende dorée n'a pas besoin d'être rappelée ici. Mais à propos de cette théogenèse, le texte fait une remarque, à mon sens importante, en disant que la mère Li et Lao-tseu forment une seule et même personne. Ce dernier, « au moyen de son corps de vacuité, se transforma (houa) en créant le corps de la mère Li. Puis, en se rétrogradant, il se plaça lui-même dans sa matrice. En réalité, il n'y eut pas de mère Li distincte ». La naissance de l'être immortel doit être précédée par la création du réceptacle parfait. Il s'agit ici d'une idée dominante, non seulement de la cosmogonie taoïste, mais que l'on retrouve partout jusque dans les pratiques physiologiques. En accord avec le principe de la diversification géologique, Lao-tseu s'incarne une fois de plus comme le Buddha historique. Les deux doctrines, taoïsme et bouddhisme, finiront cependant par s'amalgamer. L'époque Han voit l'introduction du bouddhisme en Chine, développement néfaste propre aux temps décadents. Voici que barbares et Chinois se mélangent, etc. Il est temps, une fois de plus, de changer l'ordre cosmique. Lao-tseu apparaît donc à nouveau en révélant au Premier Maître Céleste Tchang Tao-ling « la Doctrine unique et correcte de l'alliance avec les forces divines ». Cette Doctrine trouve son expression dans la Méthode des Trois Cieux. En tant que représentant de Lao-tseu sur terre, le Premier Maître Céleste établit un pacte avec les officiers divins des Trois Eléments (San kouan), ainsi qu'avec les divinités stellaires du T'ai-souei (divinités en rapport avec un cycle occulte du calendrier et initiatrices de calamités). Selon les termes du pacte, les anciens cultes aux dieux « vulgaires » et aux ancêtres sont abolis. En échange, les divinités susmentionnées répondront à la liturgie des Trois Cieux. Ici, le texte re-

prend les phrases mêmes des serments d'initiation prononcés par les fidèles de l'église (cf. TT 878). Dans l'aperçu très bref que donne notre livre de l'organisation du mouvement, on précise que cette initiation commençait dès l'enfance : dès l'âge de raison (6 ans), le jeune adepte, s'étant confessé pour la première fois, était intégré dans l'église, ayant appris à évoquer et à reconnaître un premier protecteur divin (*T'ong-tseu yi-tsiang-kiun-lou*). Le texte évoque encore les 24 premiers diocèses dirigés par des Libateurs (Ts'i-tsieou), hommes ou femmes. Ces derniers étaient chargés à la fois de l'administration religieuse et civile des fidèles. La contribution de ces derniers à la communauté était, comme l'on sait, de cinq boisseaux de riz.

Au v[e] siècle, lorsque fut écrit le *San-t'ien nei-kiai-king*, l'organisation mise en place par les premiers Maîtres Célestes connut déjà certains problèmes. Des cultes « vulgaires » avaient réussi à se maintenir ou à s'infiltrer dans la liturgie. Le livre cite l'exemple de la religion de l'Eau Pure (Ts'ing-chouei tao) qui aurait été instaurée par un serviteur illettré du Premier Maître Céleste, à qui ce dernier aurait appris à guérir les gens au moyen de l'eau d'un puits miraculeux. Ceci rappelle la tradition du cocher illettré de Lao-tseu, nommé Siu Kia, qui lui aussi, depuis le Haut Moyen-Age et jusqu'à nos jours, fut considéré comme le patriarche des cultes populaires, voire médiumniques.

Le texte se termine en posant à nouveau l'éternel problème des relations entre le taoïsme religieux et le bouddhisme. Le Buddha et Lao-tseu sont des incarnations d'un même être cosmique : il ne devait donc pas y avoir de conflit. Mais dans ce syncrétisme, il y a tout de même une diversification, illustrée par le fait que Lao-tseu est sorti du flanc gauche de la mère Li, tandis que le Buddha serait issu du flanc droit. Le côté gauche correspond à l'élément yang, au soleil et à la vie, le côté droit au yin et à la mort. Les taoïstes parviennent au salut par la vie éternelle (c'est-à-dire qu'ils ne meurent pas) ; les bouddhistes obtiennent la délivrance par la mort (l'extinction, sans doute une allusion au para-nirvana du Buddha). Il est tentant de retrouver ici une distinction liturgique. Dès l'époque des Six Dynasties, le bouddhisme s'affirme en effet comme une voie de salut pour les morts et les ancêtres. L'ethnographie confirme la spécialisation du clergé bouddhique dans le rituel funéraire. Une des explications de ce phénomène serait peut-être que l'église des Maîtres Célestes, dont l'influence au III[e] siècle de notre ère, surtout en Chine du Nord, a dû être prépondé-

rante, a cherché à minimiser, et même à proscrire le culte aux ancêtres. Il semblerait que le développement du bouddhisme ait permis aux Chinois de renouer avec cette tradition qui fut si importante dans la religion de la Chine ancienne.

Après cette introduction générale, nous nous sommes tournés vers les problèmes de l'initiation et des grades dans l'église des Maîtres Célestes. Comme nous l'avons dit plus haut, les fidèles étaient adoptés dans l'église dès l'enfance, et obtenaient à cette occasion un premier document d'investiture leur conférant non seulement un grade, mais aussi un ou plusieurs protecteurs divins personnels. Ce document, fréquemment mentionné, s'appelait Registre [destiné aux enfants] à *un* Général (*T'ong tseu yi tsiang-kiun-lou*). Les détenteurs sont appelés élèves du registre (lou-cheng) ; ils doivent observer cinq interdictions ; le serment qu'ils prêtent au moment de l'obtention de ce document mentionne le fait qu'ils ont appris à reconnaître le souffle du Lao-tseu cosmique dans leur corps. Ils promettent de mettre cette faculté mentale au service de la religion, d'assister le Maître Céleste pour guérir les maladies (résultat de désordres et de dérèglements) et de combattre les influences pernicieuses. Ils ne feront de sacrifices aux dieux lares et aux ancêtres qu'à certains jours de l'année.

Un second degré d'initiation, toujours pour les enfants, était le Registre à *10* Généraux. Comme on le voit, le nombre de divins protecteurs que l'on peut évoquer, créés à partir des souffles de son propre corps, est augmenté. Le nombre des interdits augmente également. Pour les adolescents, on passe alors à l'initiation à *75* Généraux. Ici, on trouve une distinction entre hommes et femmes. Les femmes détiennent un Registre de divinités appelées « Esprits Supérieurs » (Chang-ling), les hommes un registre avec des « Immortels Supérieurs » (Chang-sien). L'union des couples résultait du cumul de ces deux registres : 150 Généraux, ce qui correspondait à une sorte de confirmation dans l'église. Les adeptes mariés avaient le titre de disciples (Tcheng-yi ti-tseu). Ils devaient observer 72 interdits ; malheureusement, le texte de ces interdits ne nous est pas parvenu. Par contre, le rituel par lequel les registres masculin et féminin étaient amalgamés semble avoir survécu. Il s'agit du *Houang-chou kouo-tou yi*, conservé dans le fascicule 1 009 du Canon. Au-delà de ces stades réservés aux laïques, on arrive au rang de prêtre. Les Registres des prêtres étaient en rapport avec les « Souffles des Vingt-Quatre Diocèses » (*Eul-che-sseu-tche k'i-lou*). Ceci donnait accès au rang de tsi-ts'ieou (Libateur). Les Libateurs devaient observer 180 interdits, dont

le texte a été conservé à plusieurs endroits (e.a. dans le *Yun-ki ts'i-ts'ien*). Les prêtres étaient promus selon une échelle hiérarchique des fonctions (che) à l'intérieur des diocèses. Une des fonctions les plus hautes, comparable à celle de nos évêques, était celle de tou-kong, Inspecteur des Mérites. Il y avait également une hiérarchie entre les différents diocèses, dont le nombre augmenta d'ailleurs au cours des siècles (sans pour autant modifier le Registre d'initiation à la prêtrise, lié au chiffre cosmique de 24). Le chef du premier diocèse, le Yang-p'ing-tche, n'était autre que le successeur patrilinéaire du Premier Maître Céleste. En effet, et malgré les réserves formulées à ce sujet par H. Maspéro, entre autres, il paraît certain maintenant que la lignée des Maîtres Célestes de la famille Tchang ne fut pas interrompue après Tchang Lou, mais continua tout au long de la période des Six Dynasties, au moins dans la Chine du Sud.

Mais ce qui reste obscur, c'est la nature même de l'initiation, et plus précisément, des documents d'investiture appelés Registres. Quels étaient donc ces documents, dont nous n'avons que des versions apparemment tardives, et qui sont, surtout pour le « Registre des Vingt-Quatre Diocèses », plus que fragmentaires ? Reprenant une recherche soumise au 2ᵉ Congrès International d'Etudes Taoïstes au Japon en 1972, nous nous sommes penchés sur la question de savoir ce qu'est un Registre (lou).

Il est difficile de présenter cette recherche sans avoir recours aux caractères chinois : pour indiquer les documents d'investiture taoïste, le mot lou s'écrit en y ajoutant habituellement la clé 118 (bambou). Mais ce caractère composite se trouve au moins une fois dans un texte antérieur à l'éclosion des mouvements du taoïsme religieux. Dans la Description Poétique de la Capitale de l'Est (*tong-king-fou*) de Tchang Heng (78-139), il est dit que le fondateur de la dynastie des Han reçut lors de son investiture un *lou* (à la taoïste), ainsi qu'une *t'ou* (charte). Le commentaire explique que la charte en question fut ce qu'on appelle le Tableau du Fleuve (*ho-t'ou*), sorte de diagramme cosmologique d'origine divinatoire. Le *lou* serait la liste des Cinq Eléments classés selon leur ordre d'évolution mutuelle. Ces deux documents devraient se compléter. D'ailleurs, d'autres textes nous parlent de documents appelés *t'ou-lou* ou *lou-t'ou*, chartes-registres ou registres-chartes, toujours en rapport avec la divination et la cosmologie. Dans la tradition taoïste proprement dite, on connaît également ce genre de chartes, dont le tableau de la Véritable Forme des Cinq Pics Sacrés est célèbre entre toutes (cf. K. Schipper : *L'Empereur Wou des Han*

dans la légende taoïste, Paris, 1963). Là aussi, il s'agit d'un diagramme de l'univers, utilisé comme talisman protecteur des demeures. Au détenteur de cette charte, chacun des dieux des Cinq Montagnes Sacrées envoyait cinq émissaires, afin de protéger l'image sacrée, et par conséquence, l'endroit où elle se trouvait conservée. Celui qui avait reçu ce grimoire était tenu de rendre un culte périodique à ces divinités protectrices, afin de renouveler son alliance avec elles. Ces sacrifices périodiques, qui devaient intervenir surtout à l'anniversaire du jour de la transmission, s'appelaient *tsiao.* C'est ce mot qui sert encore de nos jours pour désigner les offrandes que les collectivités taoïstes adressent pour renouveler l'alliance avec les dieux protecteurs de leur circonscription. A défaut de ce sacrifice, le document perdait son efficacité. Je pense que les documents d'initiation du mouvement des Maîtres Célestes devaient être du même ordre. Les prêtres obtenaient une charte cosmologique des Vingt-Quatre Diocèses, sorte de rose des vents où les diocèses sont disposés selon l'orientation correspondant aux 24 stations calendériques (*eul-che-sseu tsie-k'i*). Cette charte, bien que souvent mentionnée dans les textes, est aujourd'hui perdue. La foule des divinités protectrices devait être inscrite sur une liste annexe. C'est là le *lou,* le Registre. Obtenir une charte n'était pas suffisant en soi ; pour qu'elle soit efficace, et que son détenteur soit légitime, il fallait encore connaître les noms des forces divines s'y rattachant. Nul ne pouvait donc se considérer comme le possesseur d'une révélation ou d'un texte sacré sans avoir également le *lou* correspondant. Ceci apparaît très clairement dans la transmission des livres sacrés (le *Tao-te king,* le *Chang-ts'ing-king,* etc.), telle qu'elle se pratiquait à la même époque. Elle était toujours accompagnée du transfert d'un *lou* correspondant. Le *lou* apparaît ainsi comme la matérialisation des forces transcendantes émanant du texte sacré. Seuls les initiés étaient sensés connaître leurs noms.

La notion de mérite est liée à celle de Registre. Les divinités rattachées aux chartes cosmologiques et aux textes sacrés obtenaient du mérite et montaient en grade chaque fois qu'elles accomplissaient une mission. Dans l'église des Maîtres Célestes, et pour les divinités rattachées au *lou* des Vingt-Quatre Diocèses, cette mission était surtout d'établir la communication entre le prêtre et l'administration céleste pour la transmission des messages écrits. A chaque rituel donc, ces divinités obtenaient du mérite, et dans la mesure où elles étaient les créations mentales du prêtre même, ce mérite rejaillissait sur lui. C'est là le processus du perfectionnement dans la liturgie de l'église

des Maîtres Célestes, processus auquel, par le jeu savant des correspondances cosmologiques, toute la communauté se trouvait associée.

Elèves titulaires : Mme KOFFLER, Mlle AUBEY.

Auditeurs assidus (y compris ceux des conférences d'initiation) : Mmes CHENG CHI-SIEN, CHENG HIANG-HENG, FANO, HOFFMANN ; Mlles BATES, DE BEAUVAL, BEGARD, BORNHAUSER, CHAPELAIN DE LA VILLEGUÉRIN, DELAUNAY, DOMERGUE, GOCLAWSKA, JAQUEMART, LACROIX, LÉON, LO, MALET, MÜLLER, PETIT-ARCHAMBAULT, PERREAU-SAUSSINE, RICHARDEAU, ROLIN, PESCHARD, THAN ; MM. BAC-PHONG, BAZANNERY, BOUTMY, BONY, CHAVANNIER, CHOU, CREPON, DAVID, DEMONTOY, DESPERROIS, DREYER, ENJOLRAS, EHRARD, GERNET, GOSCHESCHEK, GOUDINEAU, HERVELIN, HOGUET, KONISHI, LABÉRENNE, LEGENDRE, LIZANA, MEDIONI, MOHLER, NEAU, POTTIER, RECHNER, VILLETORTE, YUNG.

PUBLICATIONS ET ACTIVITÉS DU DIRECTEUR D'ÉTUDES

Le Feng-teng, rituel taoïste. Publication de l'Ecole Française d'Extrême-Orient, volume 103, Paris. 79 pages, texte fac-similé, VIII planches.

Concordance du Tao-tsang. Publication de l'Ecole Française d'Extrême-Orient, volume 102, Paris 1975. 5 + 253 pages.

The Written Memorial in Taoist Ceremonies, in : Religion and Ritual in Chinese Society, Arthur Wolf, éd., Stanford University Press 1974, pp. 309-324.

Sexualleben, in : China Handbuch, Bertellsmann Universitäts-Verlag, Düsseldorf 1975, pp. 1198-1204.

Le directeur d'études a effectué une mission au Japon entre juillet et octobre 1974. Le but de cette mission fut d'examiner le seul exemplaire original et accessible du Canon taoïste de l'époque Ming. L'exemplaire est conservé à la bibliothèque du palais impérial (Kunai-chô Shôryô-bu), à Tokyo.

Communications scientifiques

— Conférence à la Shakai-Buka-Gakkai (Société d'Anthropologie culturelle) à Tokyo, le 20 septembre 1974, sur « *la tradition liturgique du taoïme* » (le texte de cette communication paraîtra, en japonais, dans le journal de l'association).

— Communication à la Sankô-bunka Kenkyû-jô (Institut d'Etudes bouddhiques) à Tokyo, le 22 septembre 1974, sur « *les audiences au Ciel dans le rituel taoïste* ».

— Conférence à El Collegio de Mexico à Mexico City, le 1er octobre 1974, sur : « *la religion populaire de la Chine à l'heure actuelle* ».

Autres fonctions

Le directeur d'études a été élu Secrétaire Général de l'Association Européenne d'Etudes Chinoises, fondée à Paris le 23 février 1975.